



## Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

-----  
**Séance du 17 octobre 2017**

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente**

*La séance est ouverte à 18h12 et levée à 20h15*

**Etaient présents :**

**C.A.G.B :** ALLEMANN Frédéric ; BARTHELET Catherine ; BESANCON Jean-Noël ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CANAL Jacques ; CAULET Claudine ; DUCHEZEAU Pascal ; FALCINELLA Béatrice ; FELICE Alain ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LAIDIE Franck ; LOPEZ François ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; POUJET Yannick ; THIEBAUT Catherine ; VIGNOT Anne

**C.C.L.L :** DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; MAMET Gérard ; MARESCHAL Claude suppléant de EDME Philippe ; MONIOTTE Jacques ; QUETE Gérard

**C.C.V.M :** BERGER Joël ; MORALES Roland

**Etaient excusés :**

**C.A.G.B :** ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; MAURICE Yves ; RUTKOWSKI Serge

**C.C.L.L :** PROST Jean-Paul

**Secrétaire de séance :** DAUDEY Pierre

**Procuration de vote :**

**Mandants :** LEGAIN Olivier ; LINDECKER Cédric ; MAILLOT Elsa ; STADELMANN Jean-Claude ; STHAL Rémi ; TAILLARD Fabrice

**Mandataires :** GALLIOU Françoise ; FIETIER Vincent ; BIZE Thibaut ; DAUDEY Pierre ; THIEBAUT Catherine ; JAVAUX Thomas

**Objet : Acquisition des terrains des déchetteries : Thise Chalezeule**

## **ACQUISITION DES TERRAINS DES DECHETTERIES : THISE- CHALEZEULE**

**Rapporteur** : Monsieur Yannick POUJET, Conseiller Syndical Délégué

La déchetterie de Thise-Chalezeule a été construite initialement en 2006 sur des terrains mis à disposition par la Commune de Thise et par le syndicat BTC (Besançon-Thise-Chalezeule). Cette déchetterie a fait l'objet, cette année, d'un vaste programme de réaménagement, nécessitant une extension de périmètre sur la commune de Chalezeule.

Dans le cadre de la politique globale d'acquisition des terrains sur, lesquels se trouvent les déchetteries, le SYBERT a engagé les démarches en vue d'acquérir les parcelles de l'actuelle déchetterie.

Chaque propriétaire a été destinataire d'un courrier, dans lequel le SYBERT sollicite leur avis en vue de l'acquisition des terrains.

Suite à des réponses de principe positives, le SYBERT a mandaté un géomètre (cabinet GAUME) pour réaliser un métré précis des différentes parcelles, ceci devant permettre de faire une proposition de prix sur la base de la valeur vénale définie par le Service des Domaines. Cette prestation est en cours de réalisation.

### **SYNTHESE DES DIFFERENTES PARCELLES**

Propriétaire	Section	Parcelle	Surface estimée	Valeur vénale	Prix total
CHALEZEULE	AL	75 (partielle)	5 000 m <sup>2</sup>	6,70 €/m <sup>2</sup>	33 500,00 €
BTC	AL	1, 230 et 231	2 272 m <sup>2</sup>	Forfait	45 000,00 €
THISE	AL	229	397 m <sup>2</sup>	3 €/m <sup>2</sup>	1 191,00 €
<i>Total</i>					79 691,00 €

Le prix total sera définitivement arrêté à réception du métré du géomètre.

Le prix de la parcelle, estimé à 79 691,00 €, s'entend hors taxes et hors droits d'enregistrement.

Les crédits ont été ouverts au budget 2017 et feront l'objet d'un engagement, le cas échéant, sur la base de la présente estimation.

Monsieur MAGNIN-FEYSOT, maire de Chalezeule, ne prend pas part au vote.

### **A l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur :**

- **l'acquisition des parcelles identifiées ci-dessus pour un montant total estimé et à confirmer de 79 691 € HT, hors droit d'enregistrement et hors frais de notaire,**
- **la prise en charge par le SYBERT, en tant qu'acquéreur, de tous les frais notariés,**
- **l'autorisation à donner à Madame la Présidente ou son représentant pour signer tous les actes afférents à cette acquisition.**

Pour extrait conforme,  
La Présidente du SYBERT,  
Catherine THIEBAUT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1



Préfecture du Doubs

Reçu le 26 OCT. 2017

Contrôle de légalité

